Cinquante-Quatrième Année. — N° 91 *CINQ centimes le Numéro* Vendredi 19 Avril 1895

ABONNEMENT

Un an..... .. 18 fr.
Six mois..... ... 9 »
Trois mois 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'*Agence Havas*, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

LE MANUEL
Du parfait Fonctionnaire

Quand un solliciteur — après une douloureuse station sur une banquette rembourrée de noyaux de pêche — se décide à frapper au guichet, commencer par lui crier rageusement et à tout hasard :

Adressez-vous à l'autre guichet !

S'il insiste, au lieu de répondre, lui demander avant tout, en le regardant de l'air soupçonneux d'un juge d'instruction :

Avez-vous des papiers?

Il n'a pas de papiers, ou s'il en a, ce ne sont pas, bien entendu, ceux qu'il faudrait. Tandis qu'il fouille lamentablement dans ses poches, refermer la petite grille en disant :

C'est bon, vous repasserez.

S'il repasse, pour couper court aux explications confuses qu'il donne, laisser tomber des lèvres ces simples mots :

Nous aviserons ; formulez une demande écrite.

Ajouter gravement que cette demande n'a pas besoin d'être affranchie, ce que le visiteur considère comme une faveur insigne. Il se confond en remerciements.

A la demande, quand elle est remise, opposer invariablement deux objections qu'il faut avoir bien soin de ne pas faire pressentir, afin d'obliger l'importun à revenir deux fois.

La première fois, lui faire remarquer que :

La demande doit être faite sur papier timbré,

s'il l'a rédigée sur papier libre, ce qui l'expose à une amende. On a l'air ainsi de prendre ses intérêts. Il éclate en nouveaux remerciements.

La deuxième fois, lui dire avec un mauvais regard et comme prenant en pitié sa grossière ignorance :

Il faut faire légaliser les signatures.

Quand le placet revient, enfin, en la forme exigée, le glisser avec un tas d'autres dans un carton. Ce n'est, généralement, qu'au bout d'un mois, de deux mois, que le solliciteur revient timidement « pour savoir où en est son affaire ».

Le recevoir par cette phrase :

Votre dossier est incomplet

qui est très élastique et qui ouvre un vaste champ à l'imagination. Se faire remettre, à votre gré, l'extrait de naissance du solliciteur, l'acte de décès de différents membres de sa famille, un certificat de bonnes vie et mœurs, un certificat de vaccine, un extrait du casier judiciaire, etc., etc.

Demander ces différentes pièces « une à une ». Si l'importun résiste à toutes ces épreuves, s'il revient malgré tout à la charge, — ce qui est assez rare, il faut en convenir — lui opposer de nouvelles formules :

Votre demande est transmise.
L'affaire est dans les bureaux.
Le dossier ne nous est pas revenu.
Je dois en référer à mes chefs.
Ecrivez une lettre de rappel.

A ce moment-là, le solliciteur est cuit à point.

Quand il se représente, l'accueillir avec un sourire engageant.

— Vous savez, nous avons une solution.

— Ah ! fait-il avec une surprise émue. Enfin !

— Oui, nous avons une solution. J'ai le regret de vous dire que nous ne pouvons pas donner suite à votre requête.

— Comment? Qu'est-ce que cela veut dire ?

— Nous ne pouvons pas y donner suite. Que voulez-vous ! Vous vous êtes trompé de porte en nous la remettant :

Elle n'est pas de notre ressort.

— Mais alors, à qui faut-il que je m'adresse ?

Hausser les épaules, et répondre simplement en fermant le guichet :

Adressez-vous à qui de droit.

Et s'il parle de retirer son dossier, exiger d'abord un certificat d'identité, puis, etc., etc., à la fantaisie du fonctionnaire.

Au cas où, par impossible, dans une dernière crise d'aliénation mentale, le quémandeur viendrait vous relancer, ne pas hésiter à sortir le revolver en permanence dans l'un des tiroirs de votre bureau et lui brûler résolument la cervelle.

Il sera facile de prouver que cet individu était un anarchiste et, par suite de ce service rendu à la société, vous obtiendrez un légitime avancement, peut-être même la croix.

LES PROTESTATIONS
DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS
Contre la loi d'accroissement

Jusqu'à ce jour, ont, publiquement, protesté contre cette monstrueuse iniquité :

NN. SS. les archevêques de Paris, de Bordeaux, d'Aix, de Besançon, de Rouen, de Chambéry, de Lyon, d'Avignon ;

NN. SS. les évêques de Nancy, de Clermont, de Séez, de Mende, de Carcassonne, d'Annecy, de Saint-Dié, de Vannes, de Montpellier, de Saint-Flour, de Cahors, de Nîmes, de Coutances, de Fréjus, de Blois, de Grenoble, de la Rochelle, d'Autun, de Langres, d'Arras.

Nous enregistrerons les nouvelles protestations, au fur et à mesure de leur publication.

Discours de Mgr l'Archevêque de Rouen

Voici le texte de l'allocution adressée avant-hier à Rouen, par Mgr Sourieu, archevêque de cette ville, à M. Félix Faure, président de la République :

« Monsieur le Président de la République,

» Je vous présente, avec mes propres hommages, ceux du clergé de Rouen et de mon diocèse. Nous sommes heureux de voir la première magistrature de la République occupée par l'un des plus dignes fils de la Normandie, car toute votre carrière s'est déroulée dans cette province. La fidélité de la Normandie à la religion est profonde ; le sol normand est appelé la terre classique du bon sens ; or, le bon sens attache solidement les peuples aux croyances. Bossuet le nomme le « Maître de la vie humaine ».

» Vous l'avez expérimenté, Monsieur le Président, puisque, en vous appuyant sur le bon sens doublé chez vous d'une grande loyauté et de l'amour du travail, vous êtes arrivé à la plus haute des fonctions publiques. Nous prions Dieu d'ajouter par surcroît, à ces qualités essentielles, la force et toutes les grâces nécessaires pour réaliser l'union définitive des partis, assurer la prospérité de notre chère France et lui conserver, par l'honnêteté des mœurs, l'estime durable de l'Europe et du monde entier.

» Daigne la Providence vous accorder la gloire de procurer ce bienfait à notre pays. »

Trop de paperasses militaires

On sait que tous les officiers d'infanterie porteront désormais, en temps de guerre, une capote en drap de soldat qui leur sera distribuée, contre remboursement, au moment de la mobilisation.

Or, voici ce que cette simple opération va occasionner de formalités et exiger de paperasses dans notre paperassière armée :

D'abord, chaque corps de troupe tiendra un carnet à souche conforme au modèle qu'on peut voir au *Bulletin officiel* (n° 13). La souche restera au corps, le récépissé sera détaché et remis à l'officier.

Le carnet à souche sera tracé à la main, puis paraphé par le sous-intendant militaire.

Les versements des sommes reçues par les trésoriers auront lieu sur le vu d'ordres de reversement établis à l'aide des souches, d'après une récapitulation dont le modèle est donné par le *Bulletin*.

La sortie des capotes sera justifiée dans les comptes par un certificat administratif modèle n° 371, appuyé des souches-récépissés, et d'une expédition de la récapitulation....

Non, là, vraiment, c'est beaucoup pour une capote seule. Il est heureux qu'on ne distribue pas à nos officiers un habillement complet au moment de l'entrée en campagne.

Les correspondances militaires télégraphiques

M. Guillemet, député de la Vendée, vient d'adresser à M. André Lebon, ministre du commerce et des postes, une lettre dont nous extrayons les principaux passages :

« Monsieur le ministre et cher collègue,

» Adoptant en partie l'idée que j'ai préconisée, vous avez bien voulu décider que les correspondances télégraphiques à destination des militaires et marins du corps expéditionnaire de Madagascar pourraient être expédiées avec des adresses abrégées, ou des adresses de convention, enregistrées gratuitement par les bureaux de distribution.

» Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, qu'il serait juste d'appliquer cette mesure à tous les militaires sans exception. Car il est absolument inique de réclamer, pour l'adresse seule, à l'expéditeur d'une correspondance télégraphique à destination d'un militaire, le prix minimum d'un télégramme, soit 50 centimes.

» Il est impossible, en effet, de rédiger l'adresse d'une dépêche pour un militaire d'une façon plus succincte que celle-ci :

X..., soldat, 1re compagnie, 2e bataillon, 64e ligne, Ancenis.
1 2 3 4 5 6 7 8 9

» Soit 0 fr. 45, et si ce militaire est sergent-major ou sergent-fourrier, 0 fr. 05 de plus, soit 0 fr. 50.

» Il devrait être admis que l'adresse est pour l'administration et le corps du télégramme pour le destinataire, ce qui serait d'ailleurs conforme à la vérité. L'administration devrait être libre d'envoyer l'adresse comme bon lui semble : elle s'engagerait à faire parvenir le télégramme, et l'expéditeur ne pourrait exiger davantage.

» Dès lors, il serait facile de réaliser la réforme pour laquelle j'avais déposé un amendement qui consistait à faire payer une taxe unique pour les adresses télégraphiques, taxe qui est actuellement en raison directe du manque de notoriété du destinataire.

» Je reprendrai cette proposition, mais, pour l'instant, je voulais simplement vous prier d'étudier la réforme pour les militaires. Car, il n'est pas possible que votre administration continue plus longtemps à exiger 0,50 pour l'adresse télégraphique d'un pauvre cultivateur qui télégraphie à son fils soldat, alors que, pour toute personne jouissant d'une certaine notoriété, on ne paie que 0,10 à 0,15 centimes.

» Veuillez agréer, etc »

INFORMATIONS

Constitution d'un comité de jurisprudence contre le droit d'accroissement

On assure qu'un comité de jurisconsultes a été constitué sur l'initiative de S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, pour préparer une protestation contre la loi relative au droit d'accroissement.

Cette protestation, qui serait rédigée, dit-on, par M. Lucien Brun, sénateur, laisserait de côté tous arguments politiques, pour n'invoquer que des moyens de droit.

Modification au code de procédure civile

Hier, a été promulguée, sous la date du 16 avril, la loi modifiant l'article 1033 du Code de procédure civile. Cette loi comporte un seul article ainsi conçu :

« Article unique. L'article 1033, paragraphe 5, du Code de procédure civile est remplacé par la disposition suivante :

« Toutes les fois que le dernier jour d'un » délai quelconque de procédure, franc ou non, » est un jour férié, ce délai sera prorogé jus- » qu'au lendemain. »

Un ouvrier typographe décoré de la Légion d'honneur

Au cours des réceptions à la Préfecture de Rouen, M. Félix Faure a décerné la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Robert, ouvrier typographe du *Journal de Rouen*, conseiller municipal.

La fabrication des cigarettes à la main

Parmi les lois qui vont devenir exécutoires immédiatement, nous signalerons les dispositions relatives à la fabrication des cigarettes à la main.

Désormais, les débitants de tabac ne pourront plus fabriquer des cigarettes, même avec du tabac de la régie, pour le compte des particuliers. Cette faculté que leur avait reconnue la jurisprudence de la Cour de cassation prend fin avec la loi de finances qui stipule une interdiction formelle sous sanction pénale. Seule sera permise la fabrication « si elle est effectuée au domicile du consommateur, dans la limite de ses besoins personnels, par lui-même, par les membres de sa famille ou par les gens à son service ».

En outre, en aucun cas, les cigarettes autres que celles de la régie ne pourront circuler en quantité supérieure à 500 cigarettes.

Etrange nouvelle

Une rumeur étrange circule dans les cercles militaires. Le gouvernement français et le gouvernement allemand, à la veille tous deux de renouveler leur matériel d'artillerie de campagne, se seraient entendus pour surseoir jusqu'à nouvel ordre à toute construction nouvelle.

Ainsi s'expliquaient l'abandon des 340 canons Deport, qui gisent informes dans les arsenaux de Bourges et de Puteaux, de même que la cessation des essais de canons en acier-nickelé chez Krupp. En revanche, il aurait été stipulé que rien n'empêcherait la poursuite des études théoriques en cours sur l'artillerie.

Les examens d'équitation à Saint-Maixent

Quelques modifications sont actuellement à l'étude pour la règlementation des examens d'équitation passés actuellement à l'Ecole militaire préparatoire d'infanterie de Saint-Maixent.

Les candidats passent actuellement cet examen devant un capitaine du cadre désigné à cet effet.

Désormais, procèdera à cet examen, une commission composée de deux officiers du cadre de l'Ecole, dont le capitaine-instructeur d'équitation, et présidée par le commandant en second de l'Ecole.

Les volontaires Russes

Le projet du docteur Dooriachine, médecin-major, de former un groupe de volontaires qui doivent participer à l'expédition française de Madagascar, rencontre une grande faveur.

Déjà cinq cents hommes appartenant à toutes les classes de la société se sont présentés chez le docteur pour être inscrits.

Le renouvellement du privilège de la Banque de France

La *Patrie* se dit en mesure d'annoncer qu'on étudie activement, au ministère des finances, le projet de résolution qui sera soumis au conseil de gouvernement, dans une quinzaine de jours, touchant le renouvellement du privilège de la Banque de France.

M. Ribot s'attend à être interpellé à ce sujet, au Sénat, dès la rentrée du Parlement.

Le gouvernement s'arrêterait à une disposition principale fixant à 5 0/0 le prélèvement en faveur du capital-actions de l'établissement. Le surplus des bénéfices annuels serait réparti entre l'Etat et la Banque.

Un drame forain

Belfort, 16 avril. — Un terrible accident s'est produit dans une baraque de lutteurs installée sur le champ de foire.

Au cours d'une séance, un des lutteurs ayant saisi son adversaire, un camionneur, derrière la tête pour le mettre à terre, celui-ci tomba si malheureusement qu'il se brisa la nuque.

Le camionneur est mort quelques heures après.

Forêts en feu

Un violent incendie vient de détruire une partie de la forêt d'Ivoy-le-Pré.

Les flammes, activées par un vent violent, prirent rapidement d'effrayantes proportions ; les brigades de gendarmerie de la région durent requérir les populations pour faire la part du sinistre et prévenir un plus grand désastre.

Cent cinquante hectares de taillis ont été anéantis. Les pertes s'élèvent à 60,000 francs. Le propriétaire, M. de Lapanouse, était assuré pour une somme supérieure. La cause du sinistre est inconnue.

— On télégraphie d'Alençon :

« Un violent incendie a éclaté dans la forêt domaniale de la Trappe, près de Soligny, arrondissement de Mortagne. Favorisé par la sécheresse de la saison, le feu, qui a pris naissance vers midi, n'a pu être éteint qu'à six heures du soir après avoir parcouru une superficie d'environ cent quatre-vingts hectares dans des peuplements composés en grande partie de jeunes pins. »

Le caissier de la succursale de la Banque de France à Caen

Caen, 17 avril. — Le corps de M. de la Mallerie, caissier de la succursale de la Banque de France à Caen, dont on avait annoncé il y a quinze jours la disparition, a été retrouvé ce matin, à huit heures, dans la rivière d'Orne, en amont de Caen, à la hauteur du ruisseau dit des Quatre-Carabines, sur le territoire de la commune de Louvigny. Il avait les deux mains attachées à la cuisse droite, une pierre du poids d'un kilo environ au cou, un mouchoir noué sur la bouche en guise de bâillon.

Les officiers allemands s'amusent

Metz, 16 avril. — On se souvient du scandale que provoquèrent il y a quelques mois un groupe d'officiers de la garnison de Metz, en parcourant à cheval pendant la nuit, drapés dans des linceuls, les rues de la ville et du faubourg de Montigny.

Dans le courant de la nuit d'hier, de nouveaux faits scandaleux se sont produits. Un certain nombre d'officiers qui avaient fait sans doute de trop nombreuses libations ont mis en émoi tout un quartier de la ville par un tapage infernal.

Durant plus d'une heure ils se sont amusés à briser les vitres des réverbères, à démolir les volets des fenêtres et des boutiques, à décrocher les enseignes sous l'œil paternel des agents qui n'osaient intervenir.

La paix entre la Chine et le Japon

Yokohama, 17 avril. — Le traité de paix entre la Chine et le Japon est signé.

Tien-Tsin, 17 avril. — Un décret impérial autorise Li Hung Chang à signer le traité de paix aux conditions imposées par le Japon :

Indemnité de guerre de 200 millions de taëls (quatorze cents millions environ);

Les droits d'importation n'excéderont pas 2 0/0 et les Japonais pourront se livrer sur le territoire de l'Empire à toutes les industries ;

Cession de la Péninsule de Lios-Tung et cession de Formose ;

Ouverture au commerce de quatre nouveaux ports et de Pékin.

Un autre décret a accordé au vice-roi de Canton un congé pour raisons de santé et lui ordonne de se rendre dans sa province natale.

Les Bourses du Travail

M. Leygues, ministre de l'intérieur, vient de rappeler à l'attention des préfets, qui paraît s'en être écartée, une circulaire de son prédécesseur concernant le régime administratif des Bourses du travail.

Il ajoute les recommandations suivantes :

« Les hôtes de ces établissements, accidentels ou permanents, doivent se conformer aux lois générales sur l'ordre public, et vous devrez veiller avec soin à l'observation de cette prescription.

» Il vous appartient exclusivement, d'ailleurs, de notifier tout règlement spécial à ce sujet, de prononcer l'exclusion des agitateurs, et, au besoin, de fermer l'établissement. »

En effet, les Bourses du travail peuvent être d'excellentes institutions à condition de ne pas devenir des boutiques de politiciens comme cela se passe trop souvent malheureusement.

Foi et Science

Nous lisons dans le *Gaulois* les lignes suivantes qui à notre avis résument ce que tous les gens de bon sens doivent penser :

« Je crois sincèrement qu'il faut renvoyer dos à dos et ceux qui considèrent la science comme la reine du monde, et ceux qui la considèrent comme un fléau. L'homme est esprit et matière. Comme matière, il a besoin de la science ; comme esprit, il a besoin de la foi. Et ceux qui veulent nier la science sont autant en dehors de la vérité que ceux qui veulent nier la foi. »

BULLETIN FINANCIER

17 avril 1895.

La marché se ressent encore aujourd'hui de la cherté des reports d'hier. A cela il faut joindre le peu d'activité des transactions qui amène toujours un peu de lourdeur.

Nos rentes ne sont pas brillantes. Le 3 0/0 finit à 102.85.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont très calmes.

Le Foncier s'inscrit à 923.75. L'émission des 250 millions d'obligations est fixée au 27 courant. Le taux de l'émission est 490 fr., l'intérêt de 14 fr.

Le Crédit Lyonnais cote 823.75.

Immobilité presque complète des actions de nos grandes compagnies de chemins de fer.

Le Suez s'inscrit à 2,421.25.

L'Italien est à 84.45. L'Extérieure réactionne à 74 11/32. Les fonds ottomans sont lourds, mais il ne nous semble pas qu'ils puissent aller bien loin dans la voie de la baisse. Les fonds russes sans affaires.

Les obligations 5 0/0 de la Compagnie électrique de la Rive Gauche de Paris se négocient aux environs de 487.

En Banque, la Monte Rosa est à 145.

Le Bon Foncier de la Gulf-Lands s'avance à 36.25 en vue de la vente de terrains aurifères.

La Big Blow Gold cote 30 fr.

L'action des grandes fabriques de Papier de Paris s'inscrit à 105.75.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 18 Avril

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 15°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 14°
Midi,	757 m/m	au-dessus 22°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	1 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 7°

Congés militaires

Nous croyons rappeler qu'en vertu d'une circulaire de M. le ministre de la guerre, les jeunes gens présents sous les drapeaux qui sont munis d'un diplôme de maître greffeur délivré par une Société autorisée et subventionnée par l'Etat, comme la Société industrielle et agricole, sont admis pendant leur temps de service à bénéficier d'un congé durant la saison du greffage.

Avis aux cultivateurs

Nous attirons l'attention des cultivateurs sur un certain nombre d'escrocs qui se présentent comme agents d'assurances contre la mortalité des bestiaux.

Malheur à ceux qui ont confiance en eux. La police est ainsi rédigée que si par malheur ils perdent une vache, non seulement on ne leur paie rien, mais encore ils ont à payer à la Société 50 ou 60 fr.

Obsèques du Général d'Andigné

Comme nous l'avions annoncé, les obsèques du général marquis d'Andigné, sénateur de Maine-et-Loire et conseiller général du canton de Segré, ont eu lieu mardi matin à Beaufort.

Jamais Beaufort n'avait vu un pareil cortège. Depuis huit jours accouraient, au château de Monet, de nombreux amis qui venaient, par leur présence, adoucir la douleur de cette famille tant aimée. On peut dire que toute la population avait tenu à témoigner sa reconnaissance au brave général.

Le château de Monet est une ancienne villa gallo romaine, située à 5 kilomètres de Beaufort, sur la route de Baugé.

Après la messe célébrée par Mgr Mathieu, évêque d'Angers, dans la chapelle du château de Monet, où avait été exposé le corps, celui-ci, escorté par la compagnie des sapeurs-pompiers de Beaufort, commandée par M. Lesson, capitaine, a été transporté à la gare de Beaufort où se trouvaient réunis le clergé de Beaufort, et les autorités civiles et militaires, arrivées d'Angers par le train de 10 heures.

Le cortège s'est aussitôt formé et s'est dirigé vers Beaufort. Le corps du général avait été

---

5 **Feuilleton de « l'Echo Saumurois »**

LE CRIME DE MALTAVERNE

II. — LA FAMILLE D'ESNANDES

La veille du jour où commence notre récit, c'est-à-dire le 19 octobre 1840, après le repas du soir, la famille d'Esnandes était réunie dans la salle à manger, pièce à l'aspect sévère.

Assis au coin de la cheminée, gothique monument au vaste manteau soutenu par deux lions taillés dans un granit rougeâtre, le marquis lisait.

Derrière lui, sur l'étagère d'un modeste buffet en bois de noyer, reluisaient dans la pénombre une énorme coupe en argent ciselé et une aiguière ornée d'émaux.

Mme d'Esnandes, en face de son mari, cousait.

Elle était vêtue avec une extrême simplicité : son visage, calme et reposé, exprimait le parfait contentement de soi. Son regard errait du marquis à son fils, et l'on y lisait une inexprimable tendresse.

Patrice, accoudé à la table, sur laquelle fumait, dans le samovar d'argent, le thé parfumé, bâtissait un château avec des cartes, tout en causant allègrement tantôt avec sa mère, tantôt avec la vieille Perpétue, qui tournait prestement le fuseau entre ses doigts agiles.

C'était là un tableau d'intérieur plein de charme, bien encadré par cette vaste salle aux tentures de vieux lampas rayé rouge et noir, ornée d'une crédence à ferrures curieuses et d'une grande jardinière en sarments de vigne, pleine de camélias.

Des sièges de l'époque de Louis XIII, à dossier élevé, étaient épars çà et là.

Suspendu à la muraille, à la place d'honneur, un Christ d'ivoire se détachait, d'une blancheur mate, sur une nappe de velours violet entouré d'un galon d'or pâle.

M. d'Esnandes touchait alors à sa soixantième année.

C'était un beau vieillard, dont la chevelure blanche encadrait de boucles soyeuses le front haut, large et puissant. L'arcade sourcilière, très proéminente, rendait plus vif, plus profond, le rayonnement de ses yeux noirs, son regard incisif, pénétrant, scrutateur. Un pli fort accentué, à la commissure des lèvres, dénotait un penchant au dédain, mais le sourire bienveillant et doux qui, parfois, effleurait les lèvres décolorées du marquis, corrigeait ce léger défaut. Le nez, droit, carré du bout, aux narines mobiles, indiquait une volonté robuste, voisine de l'entêtement.

Patrice, lui, était un enfant blond et rose, dont la douce physionomie exprimait, en même temps que la sainte candeur de son âge, cette belle effronterie des enfants qui sont hardis parce qu'ils ne craignent point que l'on scrute leur cœur et leur conscience dans leurs plus plus profonds replis.

— En vérité, dit M. d'Esnandes, en détournant un instant son regard de son livre, c'est un penseur étonnant que M. de Maistre !... Ce livre *du Pape* est l'œuvre d'une intelligence peu commune...

— Ah ! papa, s'écria Patrice avec dépit, vous avez renversé mon château !...

— Mon enfant, cet amusement est un peu puéril pour votre âge. A dix ans, on m'avait déjà mis un fusil entre les mains et je portais l'épée au côté.

— C'est juste, mon père, et je vous assure que j'aimerais bien mieux causer avec vous, si vous me faisiez cet honneur, que de manier ces morceaux de carton. Mais vous lisez sans cesse, et j'en veux presque à vos livres !

— Ne dites pas de mal des livres, Patrice, ils sont les seuls amis qui ne nous abandonnent point. Dans la joie, on en savoure les beautés ; dans la tristesse, on y cherche la consolation et parfois l'oubli.

— Mon ami, demanda la marquise, le courrier d'Angleterre arrive-t-il demain ? J'ai hâte d'avoir des nouvelles de ma sœur. Sa dernière lettre me donnait quelques inquiétudes au sujet du petit Georges...

— Lady Dowling nous écrivait plus souvent, il y a trois ans, alors que vous étiez dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse ! interrompit le marquis, non sans qu'un léger accent d'amertume trahît toute l'étendue de sa pensée.

Mme d'Esnandes lui montra, d'un regard éloquent, Patrice qui écoutait.

Le marquis poussa un soupir.

— Je devrais écrire ce livre auquel je pense depuis si longtemps, reprit-il en s'adressant à sa femme. C'est une étude comparée de l'histoire de l'Eglise et de l'histoire de France. Quels singuliers rapprochements à établir !

placé sur un corbillard orné de couronnes et de drapeaux tricolores crêpés de deuil.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Blavier et Merlet, sénateurs, représentant le Sénat ; M. de Soland, député et conseiller général, représentant la Chambre des députés et le Conseil général ; M. le lieutenant colonel de Rochefort, représentant le général de Kerué, commandant le 9e corps d'armée ; M. Ligier, préfet de Maine-et-Loire ; le général Mourland, commandant de brigade à Angers ; M le docteur Triaire, représentant la Croix-Rouge, le colonel de Monspey, représentant le 25e dragons.

M. le comte et M. le vicomte d'Andigné, fils du défunt, conduisaient le deuil.

Dans l'assistance très nombreuse, nous avons remarqué : M. le général d'Esclevin, M. le colonel du 6e génie, M. le lieutenant-colonel du 25e dragons, un chef de bataillon du 135e de ligne, plusieurs officiers d'ordonnance, une délégation de sénateurs et de députés, parmi lesquels MM. Coudreuse, Guignard et Laurent Bougère ; MM. G. Bodinier, de Blois, Monden-Gennevraye, de Blacas, Jules Baron, le vicomte de Rochebouet, Besnard, Des Noues et Grignon, conseillers généraux ; MM. Delaborde, docteur Geslin, de la Perraudière, Couscher de Champfleury, de la Pommeraye, Dupuy et Poitou, conseillers d'arrondissement; M. Meffray, maire de Beaufort, et son conseil municipal ; plusieurs maires, adjoints et conseillers municipaux des environs; comte Henri de Maillé, comte de Castellane, comte de Montesquiou, comte de Chemellier, comte et vicomte de Beaumont, comte de Romain, comte Roger de Terves, Me Bellanger, avocat, marquis de Broc, Maurice de Fontenay, de la Cochetière, marquis de Villoutreys, comte de Villoutreys, comte du Doré, comte G. de la Morinière, du Bouchet, de Brullon, de Coulonges, baron de Rochebouët, de la Férandière, Charil de Ruillé, comte Xavier de Quatrebarbes, G. de Villoutreys, Joseph de Jeux, de la Sayette, comte et vicomte de la Motte-Baracé, Ferrière, ancien sous-préfet, de la Guillonnière, Bouttier, G. de la Bévière, comte Henri d'Armaillé, marquis de Tillière, Arthur Du Chêne, capitaine de Bermond, comte de Sapinaud, etc., etc.; la Société de secours mutuels de Beaufort, bannière en tête, un grand nombre d'instituteurs et d'ecclésiastiques et le personnel de la maison du général ainsi que ses fermiers.

Le cheval de bataille du défunt faisait également partie du cortège.

Le corbillard était orné d'un grand nombre de couronnes en fleurs naturelles et artificielles. Parmi ces couronnes, nous avons remarqué celles offertes par M. le comte de Maillé qui, étant malade, n'a pu assister aux obsèques ; par la Société des courses et du comice agricole de Segré ; par les ouvriers et les fournisseurs du général ; par ses fermiers : par le personnel de Giraud, avec cette inscription : *A notre bon général*, etc.

Sur le parcours, la musique municipale de Beaufort, dirigée par M. Novelli, a fait entendre plusieurs morceaux funèbres.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'église de Beaufort entièrement tendue de noir et qui était trop petite pour contenir l'assistance. Au cour de cette cérémonie, Mgr Mathieu, évêque d'Angers, est monté en chaire et en termes empreints d'une réelle émotion a prononcé l'oraison funèbre du général d'Andigné et rappelé son glorieux passé militaire.

A l'issue du service funèbre, les honneurs militaires ont été rendus sur la place de l'église par une compagnie du 6e génie, commandée par M. le capitaine Guillemin et par MM. les lieutenants Chevalier et Bellagues.

Le cortège s'est ensuite reformé et l'on s'est de nouveau dirigé vers le château de Monet où a eu lieu l'inhumation. Avant de descendre le général d'Andigné dans la tombe, M. Blavier, sénateur de Maine-et-Loire, a tenu à lui adresser un dernier adieu, et a retracé, en un langage élevé, sa longue carrière politique. Le discours de M. Blavier a produit une grande impression sur l'assistance.

La foule s'est ensuite écoulée lentement, emportant de cette triste et grandiose cérémonie des funérailles du général un inoubliable souvenir.

A la prison d'Angers

Dans la journée de mardi, la gendarmerie a écroué à la prison cinq femmes qui font appel de jugements du Tribunal correctionnel de Saumur, qui les condamnait pour vol.

Toutes ces voleuses passeront prochainement devant la Cour d'appel.

UN EMPOISONNEMENT

Il y a eu mardi huit jours, jour de la foire d'Angers, Mme Garrillou, propriétaire à Doué-la-Fontaine, se trouvait à Angers, et sur les supplications de son fils qui l'accompagnait, acheta sur le boulevard de Saumur, à un marchand de poil à gratter et d'autres objets de la sorte, une petite boîte de pastilles pour faire tousser.

En arrivant à Doué, ce petit garçon, content de pouvoir faire des farces avec ses pastilles, en offrit d'abord à un de ses camarades, qui heureusement pour lui la cracha. Enchanté de ce premier résultat, Georges Garrillou alla trouver la domestique de la maison de sa mère, et comme celle-ci avait mal à la gorge, il lui présenta une pastille pour la guérir. Celle-ci accepta et la mangea, quoique la trouvant un peu mauvaise.

Cette domestique, Louise Ronsseau, fut prise quelques instants plus tard de violentes coliques, et comme elle allait de plus en plus mal, on alla chercher d'abord M. Péan, pharmacien, puis M. le docteur Mengus, médecin.

Ces hommes de l'art constatèrent avec surprise que cette pauvre fille était empoisonnée et que son état était excessivement grave.

M. Péan, pharmacien, ayant analysé une de ces pastilles, remarqua qu'elle contenait du mercure, et que c'était la cause de l'empoisonnement.

La gendarmerie de Doué fut informée du fait, et a aussitôt ouvert une enquête.

Procès-verbal a été dressé contre le jeune Georges Garrilou, auteur involontaire de ce commencement d'empoisonnement.

(*Petit Courrier.*)

L'Exposition d'Angers

Qui donc a dit que les Expositions de province étaient des œuvres vouées d'avance à l'insuccès? Et cela, à l'heure où les idées de décentralisation font de plus en plus de progrès !

Angers s'apprête à donner à ces prophètes pessimistes le démenti le plus formel. Dans le courant du mois de mai prochain, elle ouvrira les portes de son EXPOSITION NATIONALE, INDUSTRIELLE, ARTISTIQUE ET AGRICOLE, et nous pouvons affirmer, dès maintenant, que ce sera un *succès !*

Nous pouvons affirmer, aussi, que cette EXPOSITION se présente sous le plus attrayant aspect. Les bâtiments, très coquets, sont achevés, et déjà les exposants, très nombreux, ont commencé leurs installations. Il y aura aussi un Concours régional très important; puis, Exposition d'Horticulture, Exposition de Vélocipédie; Congrès des Sociétés Savantes de l'Ouest, Exposition d'Art moderne et d'Art rétrospectif, etc... Ajoutons à cela des fêtes multiples, nouvelles, attrayantes... dont nous reparlerons d'ailleurs.

Nous avons à cœur, en effet, de tenir nos lecteurs soigneusement au courant de la grande manifestation Industrielle et Artistique que prépare Angers. En voilà, de la décentralisation, et de la bonne !

Le meilleur tapioca est le **Tapioca Rils.**

Chronique Viticole

Les effets de la gelée sur les sarments. — La dilacération des écorces des Riparias

(Suite et fin)

Si dès le mois de décembre les vignerons s'étaient employés à couper les sarments sur lesquels ils voulaient prendre des greffons, et si, après cela, les ayant réunis par petits paquets et recouverts de sable et mis à l'abri d'une cave ou d'un hangar, ils auraient aujourd'hui des sarments en bonne condition.

Seulement, dans notre pays d'Anjou on n'aime guère à rompre avec les vieilles coutumes et l'on garde encore l'usage de n'entrer dans les vignes que le lendemain de la Saint-Vincent.

Or, en cette année 1895, à la Saint-Vincent la neige couvrait la terre, et la terre n'était pas praticable au vigneron, honnête j'entends, car il s'en est trouvé qui, aux alentours de la fête du patron des vignerons, n'ont craint ni la neige, ni le clair de lune pour aller tailler toute une collection de vignes américaines que je connais particulièrement.

Une autre année, les vignerons feront bien de ne point attendre la Saint-Vincent pour couper les sarments à greffons.

Plusieurs de mes correspondants m'ont manifesté leur étonnement et leur inquiétude de recevoir du Midi des sarments de Riparia ou d'Hybrides de Riparia dont les écorces sont toutes dilacérées. Ils ne doivent avoir de ce fait aucune préoccupation.

Dans les Riparias, dont le bois est bien aouté, les écorces se détachent en minces lanières dans le sens longitudinal. L'écorce du Riparia se taille en quelque sorte comme les fibres d'une tige de chanvre après que le rouissage les a débarrassées des substances gommeuses qui les soudaient les unes aux autres.

Mais c'est surtout dans les formes tomenteuses de Riparia que le froissement des sarments amène la dilacération des écorces.

Il en est de même pour les Solonis + Riparia nos 1615 et 1616 de Couderc.

Dans le Riparia Gloire de Montpellier, la désagrégation des fibres corticales se produit longitudinalement; dans la forme dite Grand Glabre, elle s'opère par plaque plutôt que dans le sens de la longueur.

Cet état de déchirement des écorces n'enlève aucune de leurs qualités aux sarments des Riparias et de leurs hybrides. C'est là ce qu'il est nécessaire que l'on sache bien.

Sous l'écorce qui se divise au moindre froissement, on trouve la couche sous épidermoïde, d'aspect subéreux, de couleur d'acajou foncé, qui recouvre et protège le liber proprement dit, qui, lui, est le générateur des cellules qui produiront le tissu cicatriciel, et par suite, la soudure qui mariera le bois américain au greffon français.

La valeur greffable des sarments des Riparias et de leurs hybrides, n'est donc aucunement diminuée par la dilacération linéaire ou en plaques des écorces, puisque la partie essentielle et constitutive de la soudure n'est pas intéressée.

J'espère que ces renseignements vont calmer les inquiétudes assez nombreuses qui m'ont été manifestées à propos d'arrivages récents de bois de Riparias et de 1615 et 1616 de M. Couderc.

A. BOUCHARD.

Dernières Nouvelles

ATTENTAT

Contre le Président de la République

Du *Petit Journal*, auquel nous laissons toute la responsabilité de son information :

« Nous apprenons d'une source absolument autorisée que la police de sûreté serait sur les traces d'un complot anarchiste tramé contre la vie du Président de la République. Le coup devait être tenté au Havre, pendant le séjour de M. Félix Faure.

» Un anarchiste des plus dangereux, désigné par ses camarades et connu sous le sobriquet de *Petit-Bordeaux* (on ignore son véritable nom), a quitté Londres pour se rendre au Havre. On ignore quelle direction il a prise.

» Cet individu, de l'école des Ravachol et des Caserio, est jugé capable de tenter les plus mauvais coups. C'est un déserteur français, âgé de vingt-deux à vingt-trois ans.

» Il est reconnaissable à une petite croix bleue (un tatouage) qu'il porte à l'intersection du nez et du front. Ces temps derniers, il était vêtu d'un veston marron, d'un pardessus bleu foncé et il portait sur la tête une casquette anglaise en drap clair.

» Les instructions les plus précises ont été télégraphiées aux commissaires des gares maritimes ou des gares frontières du Nord de la France.

» Espérons qu'elles auront servi à quelque chose, cette fois. »

Cette information est reproduite, sans commentaire, par tous les journaux du matin.

Quand la France triomphe, l'Eglise triomphe ! Que l'une souffre, l'autre périclite... Et de nos jours, que celle-là, malgré tout, n'est encore debout que par la force d'impulsion que lui donnèrent les siècles précédents, il semble que Dieu prépare à celle-ci un avenir de troubles et de persécutions !

— Mon père, y aura-t-il donc encore des martyrs ?

— Oui, mon enfant, seulement ces martyrs peut-être ne verseront-ils pas leur sang. On leur infligera des tortures morales et le temps vient où le monde persécutera le prêtre par le mépris.

— Alors, s'écria le petit garçon avec enthousiasme, gloire à ceux qui seront prêtres !

M. et Mme d'Esnandes échangèrent de nouveau un regard brillant d'espérance et de joie.

— Il semble, repris le marquis sans paraître avoir entendu l'exclamation spontanée de Patrice, il semble que la *Lume dell'' Intelleto* est en nous défaillant et altéré. Heureusement que cette lumière, ce feu sacré, est intact au Vatican !

— Vous me permettrez bien de vous reprocher, mon ami, dit doucement la jeune femme, que vous vous souvenez trop de ces rumeurs, qui couraient dans les salons, sur les projets...

— De la Charbonnerie, madame? Souvenez-vous de ceci : les Sociétés secrètes veulent...

Un bruit de pas interrompit le marquis.

La porte extérieure de la cuisine s'ouvrit avec fracas.

Perpétue se leva, sortit en courant et revint aussitôt, accompagnée d'un vieux paysan, vêtu de ratine, chaussé de sabots, et couvert de boue.

Elle dit, avec un accent de mauvaise humeur :

— C'est Léonidas Bauju, de Montgilbert.

— Oui, c'est moi, dit l'homme. Je reviens de la foire de Coise. Il fait froid, il pleut, le vent de la montagne souffle. *Je me suis pensé* que monsieur le marquis ne me refuserait pas un morceau de pain ni une place à son feu.

— Et tu as eu raison, Bauju, répondit avec bonté M. d'Esnandes.

— Oh ! c'est que je ne m'enivre plus... Il ne faut pas avoir peur de moi, ma belle dame... Ni vous, monsieur le petit marquis.

— Cet individu est un galérien libéré ! murmura Perpétue à l'oreille de sa maîtresse.

Mme d'Esnandes ne put dissimuler un sentiment de dégoût, qu'elle trahit par un geste significatif.

— Je vous fais peur? reprit l'homme tristement ; alors, je m'en vais !

— Non, reste, Bauju! s'écria le marquis. J'ai été sévère pour toi, mais je ne veux pas que tu puisses dire que j'ai refusé de te recevoir chez moi. Tu as le vin mauvais, tu as eu la main prompte. Si tu t'es corrigé, personne ne doit s'en souvenir.

Perpétue conduisit l'hôte inattendu à la cuisine, lui servit à boire et à manger et resta auprès de lui pour lui tenir compagnie.

(*A suivre*) CH. BUET.

TISANE DUSSOLIN

La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs; elle reconstitue et purifie le sang, chasse les humeurs.

Prix : 4f50 *le flacon. — Se trouve à Paris, chez* DERBECQ, *Phien, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.*

Dépôt à *Saumur*, Pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HIVER 1894-1895

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et de 2e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.;

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0; de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Bibliographie

La grande édition nationale de LA FRANCE ILLUSTREE, par *Malte-Brun*, est une œuvre hors ligne, que son exceptionnelle valeur recommande à tous, comme le plus magistral monument patriotique. — Il n'est aucun tableau de notre pays, de nos possessions extérieures qui soit aussi complet, aussi saisissant, aussi vivant, où s'harmonisent avec autant de charme le coloris et l'attrait des descriptions pittoresques, le puissant intérêt des anecdotes, des épisodes et des récits historiques, l'infinie variété des détails sur les branches innombrables de l'activité humaine. LA FRANCE ILLUSTRÉE s'appuie sur des données statistiques d'une rigoureuse exactitude, d'une instuctive actualité, les seules qu'il soit facile de lire et de consulter, tant la disposition en est ingénieuse. Tirée avec le plus grand soin par l'imprimerie *Quantin*, elle est accompagnée de superbes et nombreuses illustrations de *Clerget*, de cartes et de plans en couleurs, d'une admirable clarté, dressés et gravés spécialement par *Erhard*. Malgré toutes ces richesses, qui font de LA FRANCE ILLUSTREE un ouvrage luxueux, les éditeurs *Jules Rouff et Cie* la mettent à la portée de tous par son prix et par son mode de publication; ils en font paraître chaque semaine un fascicule qui ne coûte que 90 centimes, et qui contient 48 pages de texte et de gravures, grand format in-octavo, avec cartes et plans en couleurs.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 12 avril 1895

THÉATRE ILLUSTRÉ : Renaissance : *La Princesse Lointaine.*

PARIS : Au concours hippique. — Les voitures.

BEAUX-ARTS : *La dernière heure du Christ*, Tableau de M. Carolus-Duran.

EN ROUTE POUR MADAGASCAR : Traversée du Canal de Suez. — A bord du Yang-Tsé. — Mercanti vendant des photographies — Caravane longeant les bords du Canal. — Nègre agitant le Panka. — Traversée de nuit du Yang-Tsé, dans le Canal de Suez. — Une gare sur le Canal.

ÉTUDES ILLUSTRÉES : Les œufs de Pâques.

BELGIQUE : Gand : Une coopérative ouvrière. — Le Vooruit. — Vue extérieure de la boulangerie. — Atelier des piqueuses. — Meeting pour la grève. — Les linières. — L'Ecole du soir. — Le partage des bénéfices.

En supplément : *Les Gamineries de M. Triomphant*, roman de M. Ch. Moreau-Vauthier. — Illustrations de M. Balluriau.

Le numéro : 50 centimes.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « *obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux* ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue du Pas-de-la-Mule, 2, et correspondance.

Marché de Saumur du Samedi 13 Avril

Froment-commerce, l'hectolitre	13 25	Bœuf 1 6 . vache, kil.	1 80
id. halle (moyenne)	13 —	Veau —	2 —
Méteil —	— —	Mouton —	2 40
Seigle —	— —	Porc —	1 80
Orge —	8 25	Poulets la couple	5 50
Avoine —	9 —	Dindonneaux —	19 —
Sarrasin —	10 —	Canards —	6 50
Haricots blancs —	30 —	Oies —	10 —
Haricots rouges —	28 —	Beurre le kilog.	2 30
Fèves —	— —	Œufs la douzaine	» 70
Noix —	— —	Foin, la charretée de 780 kilog.	50 —
Châtaignes —	— —	Luzerne —	50 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille —	30 —
Son —	14 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique,	12 —	Chanvre 1re qualité les 52 kilog. 500	— —
Farine, la culasse de 157 kilog.	42 —	id. 2e —	— —
Pain 1re qual., le kil.	— —	id. 3e —	— —
id. 2e id. 0.26 66	— —	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3e id. 0.20 --	— —	Charbon de terre —	4 —

Cours des Vins.

Rouges.

Souzay et environs	la barrique	70 à 80
Champigny	—	70 à 80
Varrains	—	70 à 75
Bourgueil	—	70 à 80
Restigné	—	70 à 75
Chinon	—	70 à 75

Blancs.

Coteaux de Saumur	la barrique	65 à 70
Ordinaires, environs de Saumur .	—	60 à 65
Saint-Léger et environs	—	65 à 70
Varrains et environs	—	60 à 65
Le Puy-Notre-Dame et environs .	—	50 à 55
La Vienne	—	50 à 55

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etudes de Me LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1,
Et de Me FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 67.

A VENDRE

SUR LICITATION

Aux enchères publiques
En cinq Lots

Le lundi 29 avril 1895, à une heure de l'après-midi,

En l'étude de Me FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

1er Lot. — UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 15.

D'un revenu annuel de 430 fr.

Mise à prix : 5,000 fr.

2e Lot. — UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 18.

D'un revenu annuel de 275 fr.

Mise à prix : 3,000 fr.

3e Lot. — UNE GRANDE MAISON, sise à Saumur, rue du Marché-Noir, nos 17, 19 et 21, divisée en deux parties séparées par une cour pavée.

D'un revenu annuel de 4,430 fr.

Mise à prix : 30,000 fr.

4e Lot. — UNE MAISON, sise à Saumur, place Saint-Pierre, n° 28.

D'un revenu annuel de 862 fr.

Mise à prix : 6,000 fr.

5e Lot. — UNE PROPRIETÉ, sise au Vau-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, comprenant :

1° Maison de maître ;

Un pavillon composé de cinq chambres, grenier dessus ;

Cour, volailler, remise, écurie et serre-bois, jardin ;

2° Bâtiments d'exploitation ;

Et diverses pièces de terre, pâture, vigne et landes ;

Le tout formant un ensemble d'une contenance totale de 8 hectares 93 ares 62 centiares.

D'un revenu annuel de 750 fr.

Mise à prix : 20,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A Me LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;

2° A Me DURANCEAU, avoué co-licitant, à Saumur, rue Cendrière ;

3° A Me FOURCHAULT, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

4° A Me LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

5° Et à M. PROUST, séquestre à Saumur, rue Dacier, n° 43.

Etude de Me BRAC, notaire.

A LOUER

DE SUITE

L'ANCIENNE MAISON CHATAIN
et ses Grands Magasins

Rue Saint-Nicolas, n° 20.

S'adresser à M. GIRARD, rue de la Fidélité, ou à Me BRAC, notaire.

A VENDRE OU A LOUER

UNE

Maison de Campagne

Au Bois-Brard, rue Fouquet,

Nouvellement construite, élevée sur caves, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, grenier au-dessus, jardin, contenant environ 1,200 mètres carrés, puits.

Cette propriété est à 1,200 mètres environ de Saumur. On pourrait faire écurie et remise.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. FAZI, rue du Marché-Noir, n° 15, soit à Me FOURCHAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Dans les environs de Saumur

Plusieurs Propriétés de rapport
ET D'AGRÉMENT

Avec ou sans habitation, très beaux sites, chasse et pêche.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Pavée, n° 4.

A VENDRE

A Candes, par Montsoreau, près Saumur

Un Charmant Cottage

Ayant appartenu à Paul SAUNIÈRE, le regretté romancier.

Cette délicieuse propriété, d'une superficie d'environ 500 mètres, est située au bord de l'eau, au confluent de la Vienne et de la Loire.

Prix tout meublé : 10,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à Me PASQUIER, notaire à Montsoreau, et, pour visiter, à BERTHELOT, maçon à Candes.

Entreprise de Fumisterie

J. GUBETTA

48, Rue de Bordeaux, SAUMUR

Chauffage fixe et mobile. Construction de Fours pour Boulangers et Pâtissiers. Fours à chaux. Générateurs. Cheminées d'usines tôle et briques. — Réparations.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4°

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

La *Mode illustrée*, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, *sans augmentation de prix*, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'*essai*, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et *en les adressant par lettre recommandée.*

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — *Quatrième édition*, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Exposition des Articles de Pâques

Œufs en sucre et en chocolat, Bonbonnières, Œufs en satin et sparterie

Grand assortiment de Vannerie fine, Porcelaines, etc.

Dernières créations de l'Art Parisien

PAINS D'ÉPICES GUILLOUT

PRIMEURS. — Artichauts, Endives, Pommes de terre, Radis, etc.

Jambons d'York, 1re qualité, le 1/2 kil. 1 40. Entier, 1/2 kil. 1 30

Saucisses de Strasbourg, Saucissons de Lyon, Arles et Bretagne.

Beurre de Bretagne pour la table et la cuisine, les Mardis et Vendredis

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

Petits pois moyens, la 1/2 boîte . . .	» 50	la boîte. . . .	» 70
— extra — . . .	» 60	— . . .	» 90
Haricots verts moyens, — . . .	» 50	— . . .	» 80
— extra — . . .	» 60	— . . .	» 90
Asperges (qualité incomparable).		— . . .	1 25
Sardines à l'huile		la boîte depuis.	» 35

PRIMEURS : *Petits pois, Haricots verts, Radis.*

Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rœdel, de Bordeaux.

NOTA. — *Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.*

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN Pr ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES Pr FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

Mmes NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

EPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, *28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.*

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon **Vin rouge** des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — **Vin blanc 45 c.** le litre. { 26 litres pour 25 / Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.

P. ANDRIEUX.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur *1895*

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,